

LA FFESM PASSE AU VERT...

Plongez responsable, plongez durable



Les éco-gestes du plongeur responsable



www.ffesm.fr

Les éco-gestes du plongeur responsable

- 1 Je respecte les sites naturels
- 2 J'économise l'eau potable
- 3 Je participe à des actions citoyennes
- 4 Je prends soin de mon matériel
- 5 J'évite les pollutions
- 6 Je favorise les transports collectifs
- 7 J'applique le tri sélectif
- 8 Je m'équipe responsable
- 9 Je consomme local et de saison
- 10 J'économise l'énergie

1 Je respecte les sites naturels



De nombreuses activités et sports subaquatiques s'exercent en pleine nature et permettent à tous de découvrir des sites remarquables, des espèces animales ou végétales dans leur milieu naturel. Respecter le milieu naturel passe les gestes suivants :

- **Eviter les palmages violents à proximité des roches et des berges ;**
- **Eviter tout contacts et frottements avec les fonds, les roches, et les espèces ;**
- **Proscrire le nourrissage des poissons ;**
- **Adopter un comportement non stressant pour les espèces : éclairage, toucher, distance, palmage...**

2 J'économise l'eau potable



L'eau du robinet est souvent utilisée pour le rinçage du matériel personnel ou collectif. Elle sert aussi aux douches après les entraînements en piscine. L'eau potable est une ressource précieuse et rare. Il convient donc de limiter sa consommation au strict nécessaire.

- **Limiter la durée des douches en piscine ou dans les locaux des clubs ;**
- **Utiliser des bacs de rinçage, des jets à débit limité ou l'eau de récupération pour nettoyer le matériel ;**
- **Eviter de rincer le matériel utilisé en eau douce.**

3 Je participe à des actions citoyennes



Les sports subaquatiques, grâce à leur image positive auprès du public, peuvent permettre de relayer certains messages auprès des citoyens, en rapport avec le milieu subaquatique :

- **Participer à des opérations collectives de ramassage des macro-déchets dans les plans d'eau, les ports, ou sur les rivages ;**
- **Aider lors des journées baptême, rando-subaquatique organisées au sein du club ;**
- **S'investir dans des opérations liées à des causes environnementales ou sociales organisées par sa municipalité, son club.**

4 Je prends soin de mon matériel



L'entretien du matériel évite un remplacement trop fréquent. Prolonger sa durée de vie évite une consommation excessive des matières premières et réduit l'impact carbone des activités liées à la fabrication et à l'acheminement. Par la même occasion cela permet aussi de faire des économies.

- **Eviter de dégrader par négligence son matériel : chocs, chutes...**
- **Conserver son équipement au sec et à l'abri entre deux utilisations ;**
- **Faire réparer si besoin l'équipement défectueux plutôt que d'en changer.**

5 J'évite les pollutions



Un mégot de cigarette met 1 à 2 ans à disparaître et pollue 500 l d'eau, 1 litre d'huile de moteur peut couvrir 1000 m² d'eau et empêcher l'oxygénation de la faune et de la flore sous-marine pendant plusieurs années.

- **Ne rejeter à la mer aucun emballage, mégot, ou autre objet non biodégradable ;**
- **Ne pas utiliser de savons non biodégradables pour enfiler les combinaisons. Ces savons sont nocifs pour l'environnement ;**
- **Etre attentif à l'entretien du moteur de son bateau pour éviter les rejets d'hydrocarbures.**

6 Je favorise les transports collectifs



Le transport motorisé est la principale source de gaz à effet de serre. Il convient de privilégier dès que c'est possible les transports doux, et de limiter le nombre de véhicules utilisés.

- **Développer le covoiturage pour se rendre à ses entraînements hebdomadaires, aux stages ou aux sorties en milieu naturel, soit au sein de son club, soit en se connectant aux sites internet dédiés ;**
- **Privilégier les transports en commun quand les sites sont accessibles ;**
- **Emprunter sur place le matériel encombrant et lourd, pour éviter d'avoir à le transporter.**

7 J'applique le tri sélectif



670 canettes recyclées = 1 vélo, 1 tonne de bouteilles plastiques = 700 kg de pétrole brut.

Nous économisons les ressources naturelles en recyclant les déchets comme le plastique, le papier, le verre, ou le métal. Le tri sélectif est aussi le moyen de ne pas abandonner dans la nature des déchets qui mettront beaucoup de temps à disparaître et qui peuvent polluer le milieu.

- **Utiliser les conteneurs de tri collectifs mis à disposition dans les clubs ou sur les sites ;**
- **Rempporter tout les déchets pour lesquels il n'y a pas de collecte : les piles par exemples, afin de les déposer dans des lieux appropriés (revendeurs).**

8 Je m'équipe responsable



- Privilégier les produits en matériaux recyclés qui permettent de prolonger l'utilisation des matières premières, et les produits certifiés sans nuisances pour l'environnement ;
- Privilégier les équipements à faible émission-carbone ;
- Eviter les produits ayant trop d'emballages.

9 Je consomme local et de saison



En privilégiant une consommation locale et de saison, les sportifs contribuent à développer l'activité économique des commerçants et producteurs de la région ou du pays. Ils contribuent aussi indirectement à conserver les particularités culturelles de chaque région, à réduire l'impact des transports de marchandise et à lutter contre l'effet de serre.

- **Vérifier la provenance des produits (étiquettes) ;**
- **Choisir des produits alimentaires de saisons en particulier pour les fruits et légumes ;**
- **Privilégier les marchés locaux, les restaurants et commerces de proximité.**

10 J'économise l'énergie



Les ressources énergétiques ne sont pas inépuisables, et certaines contribuent à l'émission de gaz à effet de serre. Nous devons donc limiter leur consommation :

- **Eviter de faire fonctionner les moteurs de voitures et de bateaux, en sur-régime : privilégier des vitesses de déplacement modérées ;**
- **Limiter les éclairages inutiles, dans les salles du club, et aussi pour les phares de plongée,**
- **Eviter les chauffages et climatiseurs poussés à fonds ;**
- **Eviter de laisser les appareils électroniques en mode veille.**

Guide de la FFESSM pour le développement durable :

"Pour des activités subaquatiques responsables"



L'approche environnementale existe depuis la création de la FFESSM et est au cœur de ses activités :

- **Par conviction et par devoir d'exemplarité**, pour encourager une pratique de la plongée responsable, respectueuse du milieu, de la faune et de la flore.
- **Par passion**, pour la connaissance des fonds sous-marins et les richesses patrimoniales qu'ils recèlent.
- **Par nécessité sociale**, pour promouvoir, accompagner et répondre aux aspirations des pratiquants.

La FFESSM a réalisé un guide "Pour des activités subaquatiques responsables" pour aider les clubs et licenciés à s'investir pour le développement durable, en diffusant des méthodes, des ressources, des outils et

dispositifs, et pour que les actions de la FFESSM soient mieux connues et soutenues par les acteurs institutionnels.

Les cinq objectifs du guide :

1. **Contribuer à la préservation des sites naturels en mer et en eaux intérieures**
2. **Contribuer à la connaissance des écosystèmes et à la veille écologique**
3. **Sensibiliser et mobiliser le public à la richesse**
4. **Participer à la concertation pour un usage durable**
5. **Promouvoir l'économie des ressources**

Pour en savoir plus : http://www.ffessm.fr/developpement_durable_guide.asp

Toutes les actions Développement Durable que mène la FFESSM sont à l'adresse suivante :
http://www.ffessm.fr/developpement_durable.asp

Le réseau des Sentinelles Bleues® de la FFESSM

“Contribuez à la connaissance de l’environnement”

La FFESSM a toujours encouragé la connaissance du milieu subaquatique par les plongeurs en scaphandre ou en apnée afin de les sensibiliser à la richesse, à la fragilité et à l'évolution des écosystèmes sous-marins.

Sous le nom de “Sentinelles bleues®”, la FFESSM rassemble les initiatives des licenciés et les clubs qui s'impliquent dans l'observation du milieu subaquatique. Les Sentinelles bleues® sont des plongeurs, des pêcheurs, des photographes, des biologistes, des apnéistes de tout niveau, qui souhaitent partager leurs observations, alerter sur des évolutions et des dégradations, ou encore participer à des repérages ou des suivis.

Les plongeurs amateurs en scaphandre ou en apnée sont en effet les témoins privilégiés de l'état et de l'évolution du milieu sous-marin. Ils sont nombreux, au cours de leurs plongées, à constater des événements inattendus : la présence d'espèces exotiques, de pollutions, ou encore l'évolution de la faune ou de la flore habituelle des sites...

La FFESSM expérimente, grâce à sa commission “Environnement et biologie subaquatiques”, différents dispositifs de veille et d'observation. Il faut se rapprocher des commissions régionales d'environnement et de biologies subaquatiques (CREBS) pour connaître et s'impliquer dans ces actions.

Pour en savoir plus :

- http://www.ffessm.fr/developpement_durable_sentinellebleu.asp
- <http://biologie.ffessm.fr/>

Opérations de collecte de déchets immergés

“Agissez contre les pollutions en mer”

La FFESSM encourage les opérations médiatiques de collecte de déchets immergés dans le cadre des “**Journées de la Mer**” du Ministère en charge de l'Environnement ou des “**Initiatives Océanes**” organisées par Surfrider Foundation Europe. Si vos opérations s'inscrivent dans le programme des Journées nationales de la mer (début juin en général) inscrivez-vous sur le site institutionnel <http://www.lesjournéesdelamer.fr/>. Si elles s'inscrivent dans le programme des Initiatives Océanes (fin mars en général).

Inscrivez-vous sur le site : <http://www.initiativesoceanes.org/>

Les actions développement durable des clubs et comités Ffessm

“Valorisez et partagez les actions que vous conduisez”

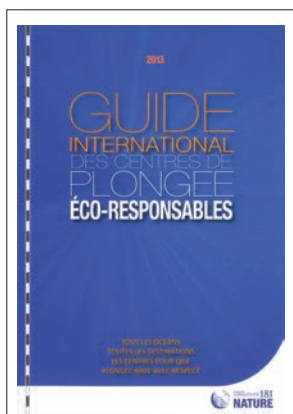
Depuis 2013, la Ffessm met à disposition sur son site internet un espace consacré aux actions en faveur du Développement Durable menées par les clubs et licenciés. Cet espace permet de donner des idées à celles et ceux qui souhaitent s'investir dans cette direction et faire connaître tout ce qui se fait déjà.

Les clubs, les comités, ou les commissions, peuvent y faire part des actions qu'ils mènent en faveur du Développement Durable. Il suffit de remplir la fiche action téléchargeable et de l'adresser au siège fédéral. Ces fiches sont ensuite mises en ligne et classées par thème.

Pour en savoir plus : <http://www.ffessm.fr/pages.asp?p=255>

La Charte du plongeur responsable et le Guide International des centres de plongée Éco-Responsables

“Plongez responsables”



La Charte du plongeur responsable et le Guide International des centres de plongée Éco-Responsables “Plongez responsables”

En 2002, la Ffessm s'engageait pour une plongée responsable en signant “la Charte du plongeur responsable”, élaborée par l'association Longitude 181. Cette charte donne des repères pour que tous les plongeurs respectent le milieu, pousse chacun à s'interroger sur l'incidence de son activité, et propose d'adapter ou de faire évoluer certains Longitude 181 a édité depuis 2012 le Guide International des Centres de Plongée Éco-responsables en s'appuyant sur l'expérience de son réseau de Centres de Plongée Ambassadeurs. La Ffessm est partenaire de cette opération, et les clubs Ffessm qui souhaitent figurer dans ce guide peuvent prendre contact avec Longitude 181.

Pour en savoir plus : www.longitude181.com

LA FFESSM PASSE AU VERT...

Plongez responsable, plongez durable



- 1 Je respecte les sites naturels
- 2 J'économise l'eau potable
- 3 Je participe à des actions citoyennes
- 4 Je prends soin de mon matériel
- 5 J'évite les pollutions
- 6 Je favorise les transports collectifs
- 7 J'applique le tri sélectif
- 8 Je m'équipe responsable
- 9 Je consomme local et de saison
- 10 J'économise l'énergie

www.ffessm.fr

N° Indigo 0 820 000 457

Fédération française d'études et de sports sous-marins

Siège : 24, Quai de Rive-Neuve 13284 Marseille - cedex 07

Tél. 04 91 33 99 31 - Fax : 04 91 54 77 43

N° Indigo 0 820 000 457

0,15€ ttc/mn

www.ffessm.fr